

## INTERPELLATION

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Gilbert Truffer (suppl.), German Eyer, Reinhold Schnyder et Doris Schmidhalter-Näfen, concernant riposter aux attaques sur le droit de retour! (10.05.2012) 4.196**

Certaines communes hydroélectriques sont tentées de prolonger les concessions pour l'exploitation de la force hydraulique avant leur échéance ou leur retour. Dans une vision à court terme, elles veulent ainsi «se faire du fric», et à long terme, la force hydraulique sera entièrement vendue à des sociétés hors canton. Ces sociétés attirent déjà actuellement les communes dans leurs filets en espérant les avoir.

Toute modification de concessions de droits d'eau nécessite l'approbation du Conseil d'Etat. Ce dernier a d'ores et déjà tous les atouts en main et peut bloquer de mauvaises décisions de communes. D'après ce qu'on a pu lire, le Conseil d'Etat a l'intention de faire approuver ce blocage par le Parlement, par décret. Cela réduit la pression du chantage sur le Gouvernement.

Les retours de concessions dans le Bas-Valais ont fait pleuvoir des sommes considérables sur quelques communes. Cela a fait des vagues jusqu'au Palais fédéral. Cela démontre aussi que le Valais perd tout crédit s'il n'est pas capable d'imposer une répartition juste et solidaire sur les habitants de tout le canton lors des retours de concessions à venir. L'insuffisance de la situation juridique actuelle a aussi incité le Conseiller national PBD Urs Gasche, qui est en même temps président du conseil d'administration des Forces motrices bernoises (FMB), à lancer une attaque sur la réglementation des retours de concessions et à demander au Conseil fédéral un rapport sur les possibilités de vider le droit de retour de son sens. Dans son postulat (12.3252), le Conseiller national Gasche cite l'exemple de la commune de Finhaut, qui a encaissé 112 millions de francs pour le renouvellement de la concession, soit un quart de million par habitant.

Il est juste et important que des retours ou des prolongations de concessions anticipés soient bloqués. Cette « pause de réflexion » ne doit toutefois pas se transformer en pause de la réflexion. Il vaudrait bien mieux entamer dès maintenant la discussion politique sur la révision cantonale de la réglementation du droit de retour au Parlement. Le groupe de travail cantonal Forces hydrauliques a déjà adopté un rapport il y a près d'une année. Depuis, c'est le silence radio sur cette thématique au Département de l'énergie.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Quand le Conseil d'Etat entend-il soumettre au Grand Conseil une proposition concernant la révision de la réglementation du droit de retour dans la loi cantonale?
2. Comment le Conseil d'Etat entend-il contrer les attaques lancées au niveau fédéral sur la substance du droit de retour?
3. Le Conseil d'Etat n'est-il pas aussi d'avis que les attaques sur la substance du droit de retour ne peuvent être contrées que par une réglementation intercantonale plus juste du droit de retour?

Sion, le 10 mai 2012  
(18h02)

Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par  
Gilbert Truffer, député (suppl.)  
German Eyer, député  
Reinhold Schnyder, député  
Doris Schmidhalter-Näfen, députée